“Samuel Paty aurait pu être sauvé” : Enquête ouverte après une plainte de la famille Paty contre l’État français, jugé fautif de n’avoir pas protégé l’enseignant (MàJ)

16/06/2022 à 21h18



16/06/2022

Une enquête a été ouverte à Paris pour omission de porter secours après une plainte de proches de Samuel Paty, assassiné en octobre 2020 près de son collège, contre l’administration, jugée fautive de n’avoir pas protégé l’enseignant. *“Une enquête a été ouverte le 19 avril 2022 des chefs de ‘non-assistance à personne en péril’ et ‘non empêchement de crime'”*, indique ce jeudi le parquet de Paris à TF1info, après la plainte contre l’administration de dix membres de la famille de Samuel Paty. *“Les investigations ont été confiées à la Brigade de Répression de la Délinquance aux Personnes”,* ajoute-t-il.

Un an et demi après l'assassinat du professeur près de son collège de Conflans-Sainte-Honorine (Yvelines), dix membres de sa famille avaient porté plainte à Paris contre l'administration, qu'ils jugent fautive de n'avoir pas protégé le professeur d'histoire-géographie. *"Des fautes ont été commises tant du côté de l'Éducation nationale que du côté du ministère de l'Intérieur, sans lesquelles Samuel Paty aurait pu être sauvé*", avait indiqué leur conseil, Me Virginie Le Roy.

(…) TF1

07/04/2022

Les proches de l'enseignant, assassiné il y a un an et demi par un jihadiste tchétchène au collège de Conflans-Sainte-Honorine, témoignent ensemble pour la première fois et déposent plainte contre les pouvoirs publics.

(…) Durant cette ascèse, les Paty ont senti poindre une forme de désespoir, *«une rage»* dit même Mickaëlle, 44 ans, la benjamine du clan : *«**Quand on met bout à bout les déclarations des ministres et des différentes autorités, la dialectique qui apparaît est saisissante. L'Etat n'a pas failli, jamais. Finalement, si Samuel est mort, c'est presque une fatalité.** Comme si rien ne pouvait l'empêcher. Or, nous, nous pensons qu'il aurait dû être mi**eux protégé et que des fautes impardonnables ont été commises**.»*



Mickaëlle Paty, soeur de Samuel

(…) Une grande partie de son temps libre est désormais consacrée au suivi du dossier, aux échanges avec l'avocate de la famille, Virginie Le Roy, ainsi qu'à des lectures politiques et sociologiques. «***Ce qui est insupportable, c'est qu'à les entendre, on dirait que mon frère n'est pas une victime du terrorisme islamiste****. Durant la fameuse polémique qui a précédé le 16 octobre, notamment le fait qu'il aurait incité les élèves musulmans à sortir au moment de la diffusion des caricatures [du prophète des musulmans, Mahomet], le premier réflexe n'a pas été de chercher à le protéger. On lui a d'abord demandé d'éteindre l'incendie, de s'excuser. Pourtant, il n'a fait qu'appliquer le programme puisque l'enseignement des caricatures en fait partie. Il n'empêche,* ***l'Education nationale ne l'a pas soutenu. Au fond, c'est comme si Samuel était responsable de sa mort***», poursuit Mickaëlle, à vif.

Elle aussi nous a fait parvenir quelques mots fixant sa pensée : «***A vouloir impérativement régir l'ordre social qui se pratique sur le terrain par du "pas de vaguisme", par des***

accommodements dits “raisonnables” et à coups d’antiracisme dévoyé, l’Etat en finit par sacrifier l’ordre public *notamment en termes de morale, de sécurité et de paix publique […] Eriger mon frère au grade de héros implique la hauteur de son sacrifice à la nation. Mon frère ne s’est pas sacrifié, il a été sacrifié par tous ceux qui pouvaient et auraient dû le protéger.»*

(…) Libération

La famille de l’enseignant assassiné par un jihadiste en 2020 a déposé, ce mercredi, une plainte visant les ministères de l’Intérieur et de l’Education nationale pour «non-assistance à personne en péril et non-empêchement de crime». Son contenu, ainsi que des informations obtenues par «Libération», pointent des dysfonctionnements imputables aux agents des deux ministères.

Des failles dans le traitement d’au moins un signalement clé, des analyses erronées, et, in fine, une inaction fautive. C’est, en substance, l’analyse développée dans une plainte pour *«non-assistance à personne en péril et non empêchement de crime»,* déposée ce mercredi par Virginie Le Roy, l’avocate représentant les parents et les sœurs de Samuel Paty.

L’argumentaire, complétant certaines informations obtenues également par *Libération,* pointe des défaillances imputables aux agents de deux ministères : l’Intérieur, et à travers lui les services de renseignement, qui, malgré les informations dont ils disposaient, ne semblent jamais avoir envisagé sérieusement la piste d’un attentat. Et l’Education, dont la lourdeur administrative et la culture de règlement des conflits à bas-bruits n’ont pas contribué à l’obtention rapide d’une protection.

«J’ai toujours été intimement convaincue que cet attentat aurait pu être évité. Aujourd’hui des éléments concrets

confortent cette conviction : des fautes ont été commises tant du côté de l'Education nationale que du côté du ministère de l'Intérieur, sans lesquelles il aurait pu être sauvé, assure Virginie Le Roy. *Il est indispensable que toute la lumière soit faite et que la famille de Samuel Paty obtienne la vérité. Cela passe nécessairement par un examen attentif et indépendant des moyens préventifs mis en œuvre par les agents de l'Etat. Je demande également qu'une enquête parlementaire soit diligentée.»*

(…)

Libération

Une note du renseignement territorial

Libération rappelle qu'une dizaine de jours se sont écoulés entre le début de la polémique suite à la diffusion des caricatures de Mahomet en classe par l'enseignant et l'assassinat à Conflans-Saint-Honorine. Samuel Paty reçoit plusieurs menaces anonymes, et deux vidéos sont diffusées sur internet, dont une par un militant islamiste. Dans des mails obtenus par le quotidien, la conseillère sécurité du rectorat estime le 12 octobre qu'il *"n'y a pas d'inquiétude particulière"* dans un mail envoyé à sa hiérarchie. Une autre note, écrite le 12 octobre par le renseignement territorial des Yvelines (SDRT78) qu'aucune "*tension majeure n'est palpable, tant du côté de la communauté éducative que de la fédération des parents d'élèves".*

"Il apparaît clair, à la lecture de ces éléments, que le SDRT78 n'anticipe rien d'autre qu'un trouble à l'ordre public, de type rassemblement ou manifestation" écrit Libération.

France Inter